

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2018 DES
CONCESSIONNAIRES
ENEDIS et EDF**

Concession de distribution publique d'électricité (Enedis)
et fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente (EDF)

La CCSPL prend acte des dates d'échéance des deux contrats de concession de distribution et de fourniture d'électricité : l'un, porté par la Métropole, sur le périmètre de la Ville de Lyon, se termine en 2019 ; le second, pour lequel la Métropole a délégué sa compétence au syndicat Sigerly sur le reste du territoire métropolitain, se poursuit jusqu'en 2031.

Concernant la qualité du service, la CCSPL estime, comme l'année précédente, que le critère évaluant le temps moyen de coupure par client - ou critère B - demeure insuffisant. La commission **insiste** sur la nécessité de mettre en place des indicateurs de mesure, permettant de connaître la part des coupures par typologie de client et leur durée, - y compris celle des micro -coupures-, car elles impactent les vies privée et professionnelle.

Pour ce qui est du **compteur Linky**, la CCSPL se dit satisfaite du retour d'informations possible si l'utilisateur en fait la demande, toutes les demi-heures, sur la consommation réelle, grâce au télé-relevé. Toutefois, la commission s'interroge sur le très faible nombre de comptes clients ouverts et actifs. La CCSPL se prononce en faveur d'une communication et d'une simplification, pour les consommateurs, de la mise en œuvre du suivi des consommations, dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie.

La commission souhaite que les coupures d'électricité faites à la demande du fournisseur soient plus contrôlées et se dit favorable à des solutions destinées à faciliter l'accès des usagers aux données, tels que des coffres -forts numériques sécurisés.

La commission **réitère sa demande** d'informations concernant le respect du délai de devis de réalisation des travaux.

La CCSPL estime être dans l'incapacité d'évaluer les informations financières, compte tenu de la part des charges indirectes, des changements de méthode et du peu d'explications sur les évolutions constatées

La commission déplore globalement l'opacité des informations, le manque de transparence et le comportement des concessionnaires en situation de monopole. **La CCSPL soutient à l'unanimité la Métropole de Lyon** dans les négociations portant sur le contrat de la Ville de Lyon et particulièrement dans les exigences de clarification, de lisibilité, de transparence et de gouvernance.

La commission souhaite disposer d'une vision consolidée sur les contrats pour la Ville de Lyon et pour le Sigerly.